



MONTIÑO

Action AC – ISIN : FR00140076Q7

Cet OPCVM est géré par TALENCE GESTION

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de MONTIÑO est d'offrir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 4% sur la durée de placement recommandée (5 ans au moins) en cherchant à tirer bénéfice des marchés actions en période de hausse et en réduisant l'exposition à ceux-ci en période de baisse.

En cas de conjoncture défavorable des marchés actions, le gérant privilégiera ainsi les investissements en produits de taux et/ou alternatifs et/ou flexibles, au détriment des investissements en produits action et/ou pourra couvrir le risque action du portefeuille en recourant à des instruments dérivés.

La stratégie de la SICAV est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR.

La gestion de la SICAV est totalement discrétionnaire et repose sur la sélection d'actions (« stock picking »), la sélection d'OPC et sur l'allocation d'actif.

La SICAV MONTIÑO peut investir :

- de 0 à 55% de son actif net, via des titres en direct et/ou des parts ou actions d'OPCVM européens et/ou des FIA français ouverts aux investisseurs non professionnels, dans des actions de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations et de tous secteurs d'activité ;
- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM européens et/ou des FIA français ouverts aux investisseurs non professionnels, réparties comme suit :
 - o de 0 à 100% de son actif net dans des obligations souveraines et/ou privées, y compris des obligations convertibles et des obligations à haut rendement. Les investissements en obligations convertibles et en obligations spéculatives (ou à « haut rendement ») sont fixés respectivement à 25 % et 35% maximum de l'actif net de la SICAV ;
 - o de 0 à 15% de son actif net dans des matières premières.
- de 0 à 60% de son actif net en stratégies de gestion alternative et/ou flexibles.

La SICAV peut également investir via des parts ou actions d'OPC 0 à 40% de son actif net en titres de pays émergents.

L'exposition maximum au risque de change est de 60% de l'actif net.

La SICAV peut intervenir sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré français et/ou étrangers d'instruments dérivés.

Sur ces marchés, la SICAV peut recourir aux instruments suivants :

- o contrats à terme (futures) sur indices, sur actions, sur taux ou sur devises ;
- o options sur indices, sur actions, sur taux ou sur devises ;
- o achat et vente de devises à terme.

Ces instruments sont utilisés exclusivement dans un but de couverture du risque actions et/ou du risque de taux et/ou du risque de change du portefeuille.

La couverture de change n'a pas de caractère systématique. Elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant.

La SICAV peut investir jusqu'à 30% maximum de son actif net en direct son actif sur des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de tels instruments est restreinte aux bons et droits de souscriptions ou d'attribution et aux certificats.

Autres informations :

La SICAV capitalise les revenus et les plus-values nettes réalisés.

Durée de placement recommandée :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

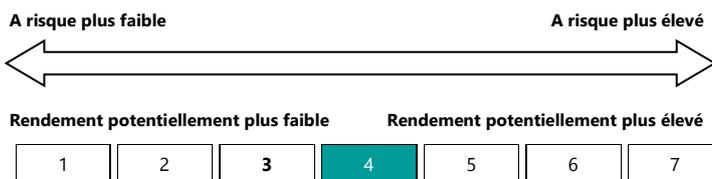
La valeur liquidative établie hebdomadairement le vendredi (J) est calculée à J+1 sur la base des cours de clôture de J.

Conditions de souscription et rachat :

La valeur liquidative est calculée à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT), dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture du jour et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (J+3).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPC est classé dans la catégorie [4] :

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 4 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions et aux produits de taux.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : la SICAV peut être investie dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre SICAV.
- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de la SICAV.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,21%*
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement, les frais indirects, ainsi que les commissions de mouvements imputés à la SICAV - correspond au montant estimé de frais à la date d'agrément, le 21/12/2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages « Frais et commissions » du prospectus de cette SICAV, disponible auprès de la société de gestion.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES

Le graphique des performances passées sera présenté à partir de la première année civile complète, soit à partir de fin 2023.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Elles tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions, sauf les éventuels frais d'entrée ou de sortie.

Elles ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis.

Indicateur de référence : La SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence. La politique de gestion de la SICAV est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Elle ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

La SICAV a été créée le 11/02/2022.

PERFORMANCES PASSES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/document périodique) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION - 38, Avenue Hoche - 75008 Paris ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les actions de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi U.S. Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Politique de rémunération : Les détails actualisés de la politique sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/06/2022.